

**Dossier de presse**

---

## **Route 41 : un nouveau réseau à 2 euros !**

**Route 41**, c'est le nouveau nom du réseau de transport interurbain en Loir-et-Cher inauguré vendredi 4 septembre 2009. Maurice Leroy, président du conseil général, député, et André Boissonnet, vice-président délégué à l'éducation, aux transports et à l'enseignement supérieur, présentent également la nouvelle politique tarifaire dans les transports interurbains du département. Chaque déplacement en car coûte désormais 2 euros, un tarif unique. Une politique volontariste, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale, forte d'une double ambition : dynamiser le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens et faire un geste écologique en développant les transports collectifs.

*« Route 41, c'est une petite révolution qui s'inscrit dans la continuité du Grenelle de l'environnement orchestré par le gouvernement. Dès mon arrivée à la présidence du conseil général, j'ai souhaité mettre en place un service public de transport ouvert à tous, avec une tarification moins onéreuse et plus équitable. C'est aujourd'hui chose faite et nous espérons qu'en rendant ce service plus attractif, son utilisation va se développer ce qui ne peut qu'être bénéfique pour l'environnement. »*

Maurice Leroy, président du conseil général

**Attention** : les transports scolaires en Loir-et-Cher restent gratuits. Cette nouvelle politique tarifaire s'applique aux déplacements interurbains sur les lignes régulières, c'est-à-dire sur les déplacements en car à vocation commerciale assurés, grâce à une convention, par Véolia / Transports de Loir-et-Cher

### **Un tarif unique à 2 euros**

Jusqu'à la fin du mois d'août 2009, un aller Artins-Vendôme coûtait 12 euros et un aller Couffy-Blois 12,5 euros. Dès aujourd'hui, chaque déplacement revient à 2 euros seulement. C'est un gain considérable de pouvoir d'achat pour les usagers des transports en car.

*« 2 euros, c'est un tarif qui permet à tous de se déplacer, à moindre coût, et en particulier aux plus modestes. Nous avons toutefois décidé la gratuité de ce service pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les titulaires de l'allocation spéciale, les enfants de moins de 5 ans et les porteurs d'un handicap ainsi que pour les élèves internes. C'est une mesure de bon sens et équitable. Chaque personne ayant des moyens financiers limités a le droit de se déplacer et d'être mobile, en particulier dans une démarche de recherche d'emploi ».*

Maurice Leroy, président du conseil général

---

### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## **Le sens du développement écologique**

En diminuant considérablement le coût de ce service et en lui donnant une nouvelle identité, le conseil général entend développer l'usage des transports en car, dans tout le département. À terme, l'utilisation des véhicules personnels devrait diminuer. Une multitude de gestes individuels encouragés par l'Assemblée départementale afin de diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre.

*« Cette nouvelle politique de transport est un virage radical qui doit aider les Loir-et-Chériens à modifier leurs habitudes. En citoyens responsables, pensons à la terre que nous laisserons aux générations futures. Chaque geste compte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Laisser sa voiture pour prendre le car, c'est économique mais aussi écologique ! ».*

André Boissonnet, vice-président du conseil général délégué aux transports

## **Route 41 : nouveau nom, nouveau graphisme**

Route 41 c'est le nouveau nom du réseau de transport départemental. Pour être facilement identifiable par les Loir-et-Chériens et développer le nombre d'usagers, le conseil général choisi de reconstruire l'identité du réseau de transport. Nouveau nom, nouveau graphisme : des éléments importants pour permettre à chacun de s'approprier ce service.

*« Afin d'accompagner la nouvelle identité de notre réseau de transport, 70 bus vont être totalement habillés aux couleurs de Route 41. C'est un élément fédérateur qui permettra à chaque Loir-et-Chérien de s'approprier un service de transport totalement repensé. »*

André Boissonnet, vice-président du conseil général délégué aux transports

---

### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## Fiche presse

### *Route 41 : descriptif d'une révolution sociale et écologique*

#### **Route 41, c'est gratuit pour qui ?**

Le service de transport *Route 41* peut être gratuit. Les personnes concernées doivent fournir un justificatif récent de leur situation et renouveler le coupon fourni par Véolia / TLC, tous les trois mois, auprès des conducteurs. À tous une condition : être domiciliés en Loir-et-Cher.

→ Les personnes handicapées. Pour obtenir la carte gratuite, les personnes handicapées doivent fournir une attestation attribuée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de reconnaissance d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %. Un coupon ensuite valide jusqu'en 2012.

→ Les demandeurs d'emploi, inscrits au Pôle emploi.

→ Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), percevant le montant forfaitaire mentionné au 2 de l'article L 262-2 du code de l'allocation sociale et des familles.

→ Les personnes bénéficiant de l'allocation spéciale.

#### **Du nouveau pour les élèves internes**

Les élèves internes ont eux aussi droit, comme les élèves demi-pensionnaires, à la gratuité de leurs voyages hebdomadaires, pour se rendre dans leurs établissements en début de semaine et revenir dans leur famille pour le week-end. Pour cela, il leur suffit d'avoir demandé une carte de transport scolaire auprès du conseil général via leur établissement.

#### **Faire des économies avec *Route 41***

En plus de la tarification unique à 2 euros pour chaque transport, le conseil général met en place deux solutions, encore plus économiques. Les achats de tickets, abonnements ou cartes s'effectuent directement dans les cars, auprès du conducteur.

→ L'abonnement mensuel. Il permet de voyager tous les jours, sur l'ensemble du réseau, sans restriction du nombre de trajets. La carte d'abonnement est gratuite. L'achat du coupon mensuel pour un coût de 72 euros en assure la validité.

→ Une carte 10 voyages. La carte 10 voyages permet de circuler sur l'ensemble du réseau selon ses besoins de déplacement, sans limitation de validité. Elle est utilisable par une ou plusieurs personnes. Son coût est de 18 euros, avec un tarif spécial sur la ligne 15 (Romorantin) soit 10 euros.

---

#### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## **Un numéro unique, pour tout renseignement**

Le conseil général propose un service d'accompagnement des usagers afin de répondre à toutes leurs questions.

Pour cela, un numéro unique : 02 54 58 55 44

## **La communication pour faire connaître *Route 41***

Pour informer le public sur cette nouvelle politique de transport, sur le réseau, les tarifs et les modalités, le conseil général communique :

- Le 4 septembre avec un point presse organisé pour l'inauguration de *Route 41*
- Le 5 septembre par un publi-reportage dans la *Nouvelle République*
- Des affiches A 3 dans toutes les mairies
- Des affiches à l'arrière de 53 cars dans un premier temps
- Un nouvel habillage pour les cars du réseau *Route 41*
- Des spots d'information sur radio Plus FM

→ Toutes les informations utiles sur : [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr) rubrique Transport  
... et sur [www.tlcinfo.net](http://www.tlcinfo.net)

## **D'où vient le nom *Route 41* ?**

Les élèves de la classe de 6<sup>e</sup> B du collège Louis Pergaud de Neung-sur-Beuvron ont participé au conseil général junior 2009. Leur projet de « La Route 41 » prônait une visite par an, en car, de sites culturels locaux pour les élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup>. Même s'il n'a pas été retenu, il a quand même fait partie de cinq finalistes. Mais ce nom a séduit André Boissonnet, vice-président du conseil général en charge de l'éducation, des transports et de l'enseignement supérieur. De fait, *Route 41* symbolise désormais le réseau de transport départemental.

---

### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## Fiche presse

### Route 41 : un réseau de transport sur tout le Loir-et-Cher

Route 41, ce sont 20 lignes de transports sur l'ensemble du territoire départemental.

### Un nouveau service de transport à partir de septembre 2009

La gare TGV de Vendôme est désormais desservie à partir de Montoire-sur-le-Loir, avec des horaires correspondant à ceux des trains.



---

### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)